

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL 3^E ANNÉE

AVIS PUBLIC est, par les présentes données, par Marie-Josée Corbin, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2022-2023-2024 de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a été déposé à mon bureau le 30 septembre 2023.

Que pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024 de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles au bureau municipal situé au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à l'attention du secrétaire-trésorière- adjointe;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 30^e jour d'août deux mille vingt-trois.


Marie-Josée Corbin, directrice générale greffière-trésorière

Le 30 Août 2023

Date